

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVEL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérald
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable  
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉLUS INTÉRESSÉS**

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
- PELTIER Hélyette		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- MAILLOT Gérald		
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle  
d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-28
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	
- HOAREAU Jean-François	au titre du SIDELEC Réunion	
(3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la Régie MDP	
- VICTORIA RETOURNAT Danielle	au titre de la Régie MDP	
- LOUISE Rose	au titre de la Régie MDP	
- ASSABY Maximilien	au titre de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim	au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CINOR	
- NAILLET Philippe	au titre de la CINOR	
- LOWINSKY Jacques	au titre de la CINOR	
- FRANÇOISE Gérard	au titre de la CINOR	
- VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
- MAILLOT Gérald		
(3) PONIN-BALLOM Gino		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 12/2-40
- HOARAU Emmanuel	-en qualité de Conseiller Général-	
- FRANÇOISE Gérard	-en qualité de Conseiller Général-	
<hr/>		
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place  
 CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion  
 AVICCA Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel  
 SIDR Société immobilière du département de la Réunion  
 CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
 CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

- (1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)  
 (3) élu absent à la séance  
 (4) élu parti au Rapport n° 12/2-25  
 (5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 34	au Rapport n° 12/2-10
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	<b>DÉPARTS</b>	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNEL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ALLIÉ Carmen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite)	au Rapport n° 12/2-12
	à 11 h 04	
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24 <i>(procurator à MAILLOT Gérard)</i>
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25 <i>(procurator à SALIMINA Patricia)</i> <i>(procurator à HOARAU Emmanuel)</i>

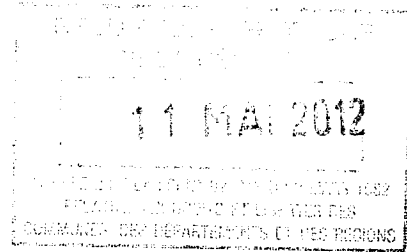
PAAD Plan d'aménagement et de développement durable  
PLU Plan local d'urbanisme

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
- 7 MAI 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNÉTE



**OBJET    ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION  
          DE L'ENTREE EST DE SAINT-DENIS**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET**

---

Afin de répondre à l'accroissement du trafic et aux besoins à court et à long terme dans le secteur du Chaudron, la CINOR, maître d'ouvrage de l'opération envisagée, prévoit de réaménager l'axe Manès/ Karting, situé entre l'échangeur de la Jamaïque et la rue Kervéguen. Cet axe, névralgique pour le secteur, franchit la ravine du Chaudron par un radier submersible en période de crues.

L'opération porte sur deux voies de circulation entre le giratoire du Stade de l'Est et la rue Victor Schœlcher, et trois voies entre la rue Victor Schœlcher et la rue Kervéguen.

La CINOR a pour objectif de réaliser un ouvrage d'art, en remplacement du radier submersible, et d'aménager les carrefours en rives droite et gauche.

Conformément au Code de l'Environnement, la réalisation de l'opération est soumise à enquête publique, et l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

L'aménagement :

- assurera une meilleure fluidité du trafic routier dans le secteur ;
- prendra en compte les différents modes de déplacements, notamment piétons, deux roues et transport en commun ;
- marquera l'Entrée Est de la Ville.

S'agissant de l'ouvrage d'art, deux variantes sont présentées : la première comportant un franchissement unique avec un seul tablier, la seconde prévoyant un double franchissement avec un tablier par sens de circulation.

Lors de rencontres préalables entre la CINOR et les services de la Ville, et à l'occasion d'une Commission Aménagement/ Développement Durable qui s'est réunie en fin d'année 2011, cette deuxième variante a recueilli la préférence de la Ville ; en effet, par rapport à la première variante, elle permettrait une plus grande fluidité de la circulation et, sur le plan urbanistique, mettrait mieux en valeur l'Entrée Est de la Ville.

La conception proposée des ouvrages de franchissement de la ravine du Chaudron (trois travées) nécessitant une intervention lourde sur les ouvrages d'endiguement, il conviendrait de la motiver par une étude comparative précise des solutions envisageables sur les aspects techniques et financiers.


**Rapport n° 12/2-17**

Pour ce qui concerne les risques environnementaux, il faut rappeler, outre le lit de la ravine, que deux forages sont exploités dans la zone (à proximité du Parc des Expositions) qui présentent, du fait de leur configuration, une certaine fragilité. Il convient donc, particulièrement en phase travaux, - comme en phase d'exploitation des débourbeurs et autres - d'être vigilant quant aux risques de pollution accidentelle ou diffuse dans les lits mineur et majeur de la ravine du Chaudron et aux alentours des forages.

C'est pourquoi, il serait souhaitable que, dans le déroulement de l'opération, un coordonnateur environnemental contrôle les travaux, au regard de ces risques éventuels.

Je vous propose, en intégrant les éléments ci-dessus évoqués, d'émettre un avis favorable sur le projet de modification de l'Entrée Est de Saint-Denis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**

**OBJET ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION  
DE L'ENTREE EST DE SAINT-DENIS**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le RAPPORT N° 12/2-17 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable au projet, porté par la CINOR, de modification de l'Entrée Est de la Ville et demande la prise en compte des observations suivantes :

- privilégier la variante 2 s'agissant de l'ouvrage d'art ;
  - motiver le choix des ouvrages de franchissement à trois travées par une étude comparative précise des solutions envisageables ;
  - faire intervenir un coordonnateur environnemental pour suivre les travaux, au regard des risques de pollution dans le lit de la ravine du Chaudron et sur les forages à proximité.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 7 MAI 2012

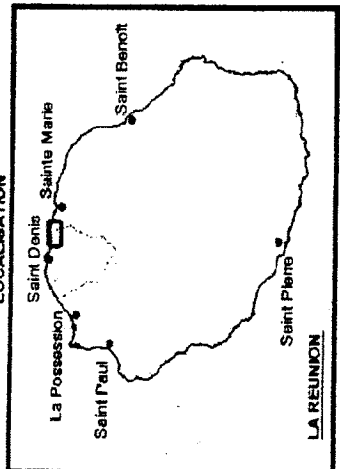
**LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**

PLAN DE SITUATION



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du **28/10/12**  
 En annexe à la Délibération N° **2012-17**

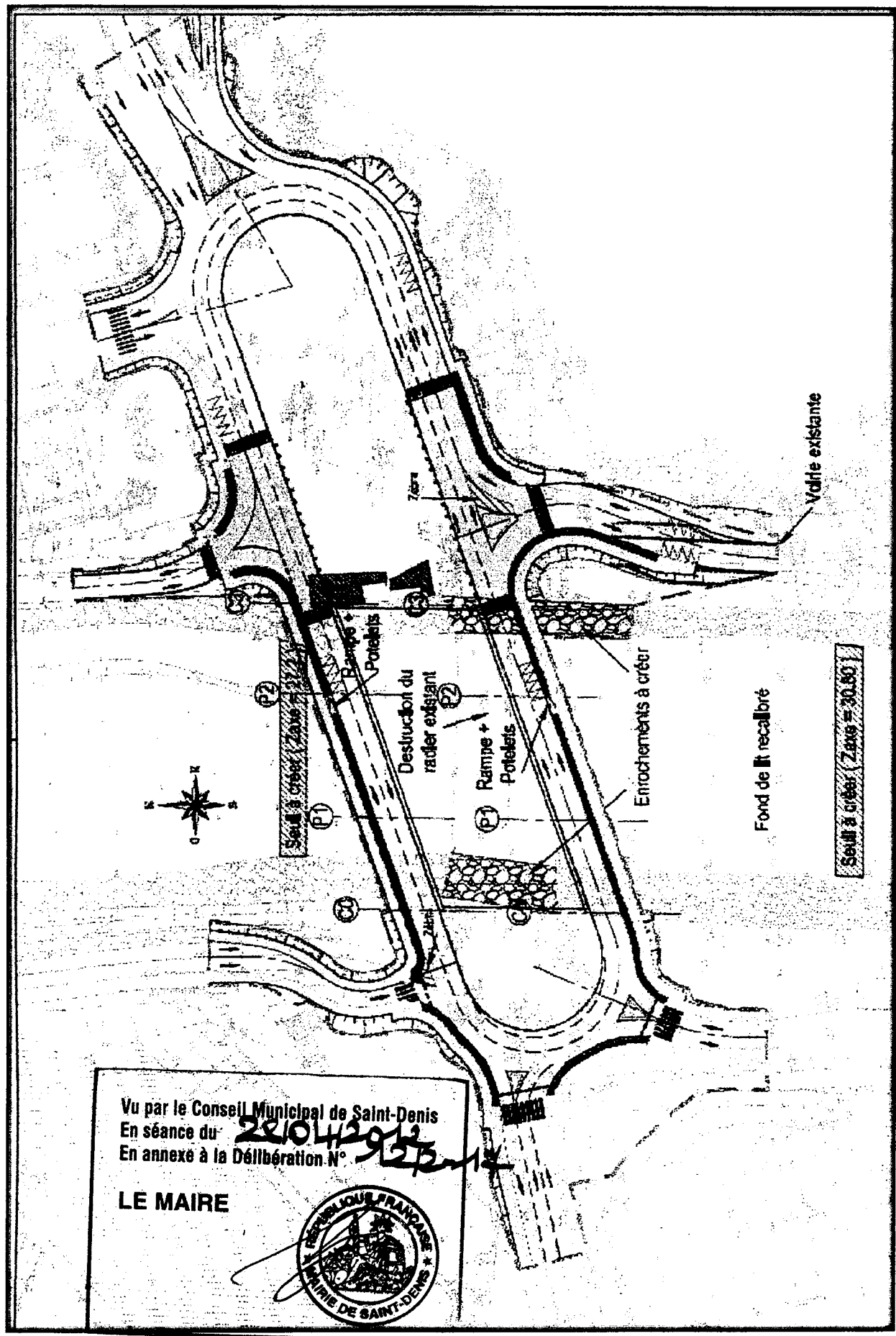
**LE MAIRE**



PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTREE EST DE SAINT DENIS  
 -ANNEXE AU RAPPORT-

11 MAI 2012

MAIRIE DE SAINT-DENIS  
 97400 SAINT-DENIS  
 COMMUNES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du 22/10/2012  
 En annexe à la Délibération N° 572-12

LE MAIRE



PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTREE EST DE SAINT DENIS

-Solution 2-  
 -ANNEXE AU RAPPORT-